

Nombre de
 membres :
 En exercice : 19

L'an deux mil vingt trois le vendredi neuf juin à quatorze heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de production et d'interconnexion d'eau potable de la Creuse, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Communauté d'Agglomération du Grand Guéret 9 avenue Général de Gaulle à Guéret, à quatorze heures trente sous la présidence de Monsieur Hervé GRIMAUD, Président.
 Date de convocation du Comité Syndical : 02.06.2023

Etaient présents :

Présents : 16
 Pouvoirs : 2

Collectivités	Délégués titulaires	P/A/E	Délégués suppléants présents	Pouvoir
SIAEP BOUSSAC GOUZON	TURPINAT Vincent	E	M. MAUME Patrick	
	GRIMAUD Hervé	P		
	COUTURIER Lionel	P		
	BEUZE Daniel	P		
SIAEP de la ROZEILLE	BIGOURET Jean-Jacques	E		1 pouvoir à M. GRANGE David
	GRANGE David	P		
	LHERITIER Laurent	P		
	PAYARD Christian	E	M. PARDANAUD Christian	
SIAEP DE LA VALLEE DE LA CREUSE	LAFAYE Laurent	E	M. DEVAUX Xavier	
	GUETAT Philippe	P		
SIAEP AHUN	COTICHE Thierry	P		
	LAGRANGE Serge	P		
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET	CORREIA Eric	P		
	AUCOUTURIER Alex	P		
	PONSARD Philippe	E		1 pouvoir à M. CORREIA Eric
	VELGHE Jacques	E	M. BARNAUD François	
	LECLERE Henri	P		
	DUBOSCLARD Thierry	E		
	VALLES François	P		

Nombre de présents : 16 Nombre de pouvoirs : 2

Le Comité Syndical a choisi pour secrétaire M. BEUZE Daniel.

◆ N° 2023-26
 Adhésion au
 FNCCR

Créée en 1934, la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) est une association nationale régie par la loi de 1901, qui regroupe pour l'essentiel des collectivités territoriales et leurs groupements compétents pour l'organisation et la gestion de services publics dans quatre secteurs d'activité : énergie, cycle de l'eau, numérique et déchets.

Dans le domaine de l'eau, la FNCCR intervient sur les différentes missions et compétences de ses adhérents pour le petit et le grand cycle de l'eau :

- la production et la distribution d'eau potable ;
- l'assainissement collectif et non collectif (SPANC) des eaux usées ;
- la gestion des eaux pluviales ;
- la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau ;
- la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI).

Elle assure de nombreuses missions au profit de ses membres : veille juridique, élaboration de dossiers techniques, organisation de réunions d'informations périodiques et formations, mise à disposition de documents, réponse à des questions. Elle participe à de nombreux groupes de travail dans les domaines techniques et juridiques et fait valoir la position de ses adhérents auprès des pouvoirs publics, notamment en amont de l'élaboration des lois, décrets et arrêtés etc.

Le montant de la cotisation annuelle est calculé à partir d'un taux (fixé annuellement par l'assemblée générale de la FNCCR), rapporté au nombre d'habitants recensés sur le territoire de la collectivité.

Il est précisé qu'il n'est pas nécessaire de prendre une délibération chaque année pour renouveler l'adhésion, et que le paiement de la cotisation ne correspond ni au versement d'une subvention, ni au règlement d'une prestation de service ou d'un abonnement.

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- ☞ d'approuver l'adhésion à la FNCCR pour les compétences liées au cycle de l'eau ;
- ☞ d'autoriser le paiement annuel selon l'appel de cotisation établi par la FNCCR ;
- ☞ de prévoir les crédits au budget primitif
- ☞ d'autoriser M. le Président à signer tout document se rapportant à l'adhésion.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le
Publié ou notifié le :

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Fait à GOUZON, le 16 juin 2023

Le Président,

Syndicat Mixte de Production et
D'interconnexion d'Eau Potable de la Creuse
2 Rue Hubert Gaudriot - 23000 GUERET
Email : smpiep23@gmail.com
SIRET : 200 400 212 00014

Hervé GRIMAUD

